

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation :

27 juin 2022

Date d'affichage :

27 juin 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 05 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

DEVENIR DES ANCIENS MATERIELS DU CORPS DISSOUS DE POMPIERS VOLONTAIRES DE VILFARGEAU

Délibération n° 2022-37

Le conseil, après s'être fait présenter les demandes concernant le matériel du corps dissous de pompiers volontaires décide à l'unanimité des présents

- **De céder** gracieusement les matériels (hors tuyaux) de sapeur-pompier de la commune à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Sapeurs-Pompiers dans l'Yonne (ASPSPY) qui souhaite valoriser l'ancien matériel des pompiers (uniforme ancien, pompe ...) pour l'exposer lors de diverses manifestations, tel que, la journée du patrimoine, l'exposition de véhicules anciens ou les fêtes de villages. Une étiquette mentionnera la provenance du matériel de Vilefargeau et cette cession fera l'objet d'une convention.
- **De ne pas se prononcer** pour le moment sur la demande d'un exploitant agricole de la commune qui a demandé à acquérir les anciens tuyaux du corps dissous des sapeurs-pompiers afin d'irriguer ces champs
- **Décide** de conserver des tuyaux et de solliciter pour le reste les anciens pompiers de la commune avant de prendre une décision.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Pascal BARBERET